



# Bayac

## Bulletin municipal



N° 5 - 2014

## Mot de Madame le Maire

par Annick Carot – Maire de Bayac

### BAYAC - VŒUX 2013

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Crise, chômage, révoltes, conflits, notation..., ces mots résonnent sans cesse dans notre monde et continuent de planer au-dessus de nous, apportant avec eux toute une série d'interrogations.

Pour les collectivités locales, ce sont encore d'autres questions qui nous taraudent : Intercommunalité ? Réforme de la fiscalité ? Péréquation entre les territoires ? Subventionnement ?....

Comme vous tous, nous avons bien conscience que les temps changent et dans un horizon embrumé, l'inquiétude se fait grandissante. On n'ose plus investir, on se projette moins dans l'avenir, on est dans l'attentisme et l'on pourrait être tenté de ne gérer que le court terme, tant l'avenir nous paraît incertain.

Mais l'histoire nous rappelle aussi que nous avons connu d'autres moments difficiles et que plus ou moins bien, selon les événements et l'analyse de chacun, nous avons surmonté les épreuves.

C'est en ce sens que votre municipalité et moi-même, osons avoir un peu confiance, en pensant que l'avenir peut aussi nous apporter un peu d'espoir, quelques perspectives positives. Malgré tout, la terre va continuer à tourner : les recherches scientifiques avancent dans de

nombreux domaines pour l'amélioration de notre santé, de notre confort, et si certains métiers se perdent, d'autres se créent. C'est la perpétuelle évolution d'un monde auquel l'Homme doit s'adapter de plus en plus vite. Ce relatif optimisme peut être renforcé par le nombre croissant de peuples refusant la tyrannie.

Certes, au niveau de notre commune, les données vont aussi changer, les dotations vont pour l'instant se stabiliser voir un peu diminuer, les subventions vont être plus difficiles à obtenir, mais à l'heure de la préparation de notre Budget Municipal 2014, nous restons sur notre choix de contenir les impôts locaux à BAYAC.

En revanche, le souci de votre bien-être a guidé mes choix dans tous les projets qui ont été réalisés à la fin de ces six années. Mon équipe municipale et moi-même, espérons avoir pu contribuer à vous aider à améliorer votre confort quotidien.

Je terminerai mon propos en citant cette belle formule de Jean Jaurès : « Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable dans l'avenir. »

Que cette année soit, pour chacune et chacun d'entre vous, celle d'une santé renforcée, d'un bonheur partagé, d'une prospérité établie, mais

aussi d'une ouverture vers l'autre avec humanité, dans un esprit de solidarité et de fraternité.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une excellente année 2014

Annick Carot – Maire de Bayac



### Heures d'ouverture

**Lundi & Vendredi** - De 13H30 à 17H15

**Mardi** - De 9 H à 12 H

### Tél/Fax

05.53.61.10.49

### Email

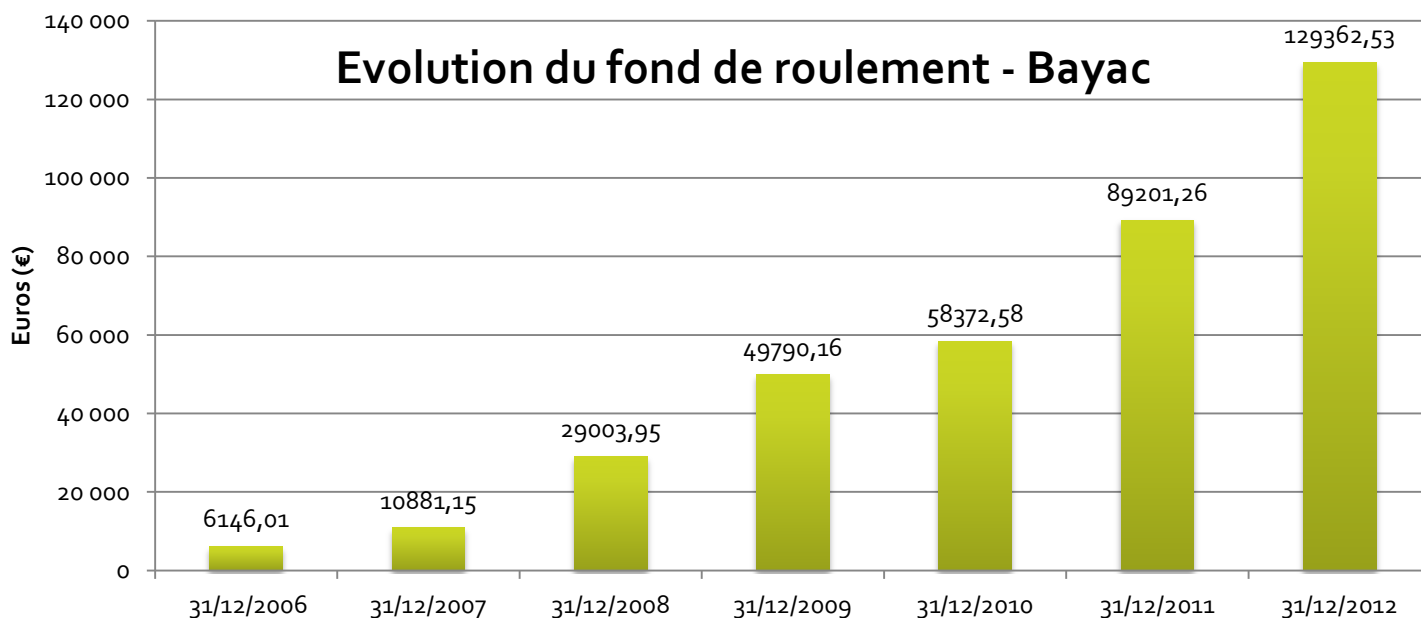
[mairie.bayac@wanadoo.fr](mailto:mairie.bayac@wanadoo.fr)



## FINANCES

Notre situation financière est saine. Nous n'avons **aucune dette**.

Le graphique ci-dessous vous détaille l'état de notre fond de roulement depuis 6 ans :



Les nouveaux statuts du syndicat départemental d'électrification (SDE) ont contraint la communauté de communes du pays beaumontois à rétrocéder à la commune de Bayac l'emprunt des investissements d'électrification (enfouissement de réseaux – candélabres Bourzac – D.660).

Ces emprunts reviennent donc à notre charge pour un montant cette année de 7 046 €. Pour les années suivantes, ils seront dégressifs.

## TRAVAUX GENIE CIVIL

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux électriques (fils nus remplacés par des câbles torsadés)

- BIO
- LE PETIT COLOMBIER
- LE COLOMBIER
- LE BOURG

Dans le cadre des renforcements des réseaux souterrains

- BOURZAC
- LE HAUT DU BOURG

A ce jour, le coût des travaux est de 152 000 €HT qui sont pris en charge par le SDE. Il reste à la charge de notre commune **14 736,43 € HT**.



## VOIRIE

- VC 9 (La gravette-Tuilières) : **30 180 € HT**
- Chemin du Haut du Bourg goudronné suite enfouissement ERDF + FT + tout à l'égout : **3 643 € HT**

## EMPLOYE COMMUNAL

Le contrat d'Alexandre ROLAND a été renouvelé pour 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013. Cette personne nous donne entière satisfaction et nous restons à l'écoute de vos demandes et suggestions.



## ECOLE



Notre effectif est constant, soit pour le regroupement BAYAC MONSAC NAUSSANNES **84 enfants**.

BAYAC accueille les maternelles et le CP soient **48 élèves**.

Dans le cadre des activités pédagogiques, un jardin potager a été créé dans la cour de l'école. Deux retraités Bayacois ont prêté leur concours. Nous les en remercions.

Des travaux ont été réalisés :

- peinture (Ent. RIVIERE) pour **3 844,20 € HT**
- carrelage (Ent. MORON) pour **8 349,87 € HT**.

## AMENAGEMENT D660



Ces travaux concernent la traverse sur la D.660 – l'appel d'offre a été lancé fin décembre 2013. Les travaux devraient débuter au **printemps 2014**. Nous sommes très conscients à

l'aménagement du point noir intersection D.660 vers La Beynerie qui devient plus que nécessaire.

## CIMETIERE



Nous sommes très attentifs à l'entretien de notre cimetière. L'empierrement des allées étant devenu nécessaire, nous avons investi la somme de **7 041,25 € HT** réalisé par l'entreprise ETR.

Si vous pouvez nous fournir quelques renseignements sur les tombes abandonnées (désignées par un petit panneau), veuillez nous en faire part, car nous entamons une enquête publique sur les concessions abandonnées.





## CARTE COMMUNALE

Document consultable en Mairie.

## RECENSEMENT

Durant la période de **janvier à février 2014**, Madame Céline ROUX, notre agent recenseur passera à vos domiciles pour son enquête obligatoire. Nous vous demandons de lui réserver bon accueil.

## SECURITE ECOLE

A la demande des parents d'élèves et de la commune, le Conseil Général a réalisé divers travaux améliorant la sécurité de nos enfants devant l'école.

Nous sommes heureux de constater le ralentissement des véhicules. Nous vous en remercions.



## ANIMAUX

Nous vous rappelons que la divagation des chiens n'est pas autorisée. Soyez vigilants.



## VOISINAGE & BRUIT

Nous vous demandons de respecter les consignes dans l'intérêt de nous tous.



## SMICTOM

La Mairie tient toujours à votre disposition les sacs jaunes. Il est de l'intérêt de tous d'effectuer correctement le tri de tous les déchets. Chaque geste citoyen est un plus pour la collectivité. Le SMICTOM revend les déchets recyclables, ce qui

diminue d'autant le coût toujours plus important du traitement total de tous les déchets, et donc évite une trop grande augmentation de votre taxe sur les ordures ménagères.



# RETRO - FESTIVITES MAIRIE 2013

## 14 juillet

La fête du 14 Juillet attire de nombreux Bayacois et voisins. Nous étions nombreux (141 personnes) à admirer le feu d'artifice.



## Repas des aînés

Ce repas s'est déroulé dans la bonne humeur à l'auberge de Lasplate où 71 bayacois et bayacoises avaient répondu présents.

## Commémoration

La commune attache une grande importance à perpétuer notre devoir de mémoire. Aussi chaque année, nous nous réunissons les 8 Mai et 11 Novembre. L'année 2014, centième anniversaire de la grande guerre revêtra une importance toute particulière. Nous serons nombreux à honorer nos morts.



## Distinction

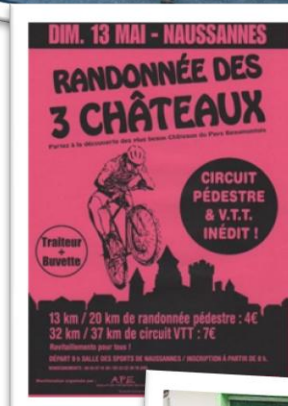
Le jeune Aymeric LANOE s'est vu distingué par l'office national des anciens combattants en raison de son engagement comme porte-drapeau de la commune lors des cérémonies commémoratives. Nous le félicitons.

# ASSOCIATIONS

## MONTANT DES SUBVENTIONS 2013

Montant des subventions pour les associations de notre commune :

CANTINE SCOLAIRE BAYAC	120.00 € G. BOURGEOIS
COMITE DES FETES	120.00 € C. ROUX
SOCIETE DE CHASSE	120.00 € JL. URLACHER
APE BAYAC MONSAC NAUSSANNES	900.00 € P. FOURRAGE
RDPB	120.00 € JJ. ARNOUIL
GRANDES MAINS ET PETITES MAINS	240.00€ G. BOURGEOIS
MARCHE NORDIQUE	120.00 € G. MENARD
ARC EN CIEL	120.00 € A. CHATEAUNEUF
LIGNES ET MATIERES	120.00 € M. PILLEBOUT
CEPEB	120.00 € R. BOUZOUNIE



Nous exprimons toute notre reconnaissance à nos associations et aux bénévoles dont les initiatives animent notre collectivité.

## C.E.P.E.B. (Centre d'éducation Permanent de l'Est Bergeracois)

Nous sommes de nouveaux adhérents au CEPEB (Centre éducatif Permanent de L'est Bergeracois) situé à **GOUAUX DE LARBOUST**, en collaboration avec le Comité des Fêtes.

Pour pouvoir bénéficier des tarifs attractifs une cotisation annuelle de **5 €** par personne versé au comité des fêtes vous sera demandée si vous êtes intéressés.



## INTEMPERIES



Nous avons encore connu un passage neigeux l'hiver dernier, qui nous a posé quelques problèmes.

Malgré l'intervention des services de la communauté des communes et du département, nous avons décidé d'acquérir une lame de déneigement, afin d'intervenir localement dans l'urgence.

Une convention sera établie avec nos agriculteurs toujours dévoués et la commune.

## INFORMATIONS

### CARTE D'IDENTITE

A compter du **1er Janvier 2014**, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie.



Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

**Pour de plus amples renseignements contactez la Mairie.**



## TRAVAUX SALLE DE FÊTES

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont été entrepris dès le mois d'Août 2013. Ils sont maintenant pratiquement terminés.

Ces travaux consistaient à changer les portes fenêtres, à créer une ouverture par des baies vers le jardin, à isoler les murs par

doublage placoplatre, refaire l'installation électrique, la plomberie, le chauffage, l'éclairage, le plafond et les peintures, une cuisine a été installée.

Vous trouverez ci-joint le détail des montants investis par plusieurs corps de métier.

### Travaux salle des fêtes – 1<sup>ère</sup> tranche

Gros œuvre démolition	Ent. ROUSSEL Beaumont	10 202,71 € HT
Plâtrerie – Isolation	Ent. SUDRIE Le Bugue	13 389,00€ HT
Menuiserie Int et Ext	MC Menuiserie Siorac	13 022,72 € HT
Electricité	F. HEYBERGER Bayac	3 369,00 € HT
Plomberie	F. HEYBERGER Bayac	1 765,00€ HT
Chauffage	APB Bergerac	6 700,00€ HT
Peinture	DUVERNEUIL Mouleydier	3 054,00€ HT
Carrelage	Ent. ROUSSEL Beaumont	3 341,28€ HT
<b>TOTAL</b>		<b>54 843,71 € HT</b>

### Financement :

M. Bernard CAZEAU (Réserve parlementaire)	10 000€
M. Dominique MORTEMOSQUE (Contrat d'objectif)	10 000€
DETR de l'Etat	12 500€
A la Charge de la commune	22 343,71 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>54 843,71€ HT</b>

### Travaux salle des fêtes – 2<sup>ème</sup> tranche

Plomberie-Electricité	F. HEYBERGER Bayac	2 150,00 € HT
Aménagement cuisine	EQUIP'FROID Tulle	10 350,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>12 500 € HT</b>	

### Financement :

M. Claude BERIT-DEBAT (Réserve parlementaire)	5 000,00 € HT
A la charge de la commune	7 500,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>12 500, 00 € HT</b>

### TRAVAUX COMPLEMENTAIRES FINANCES PAR LA COMMUNE :

Supplément faïence	Ent. ROUSSEL Beaumont	1 094 € HT
Peinture WC	DUVERNEUIL Mouleydier	300 € HT
Lampadaire	F. HEYBERGER Bayac	1 550 € HT
Décoration	Club Photo de Beaumont	300 € HT



L'inauguration est prévue fin février – Vous y serez cordialement invités.



## INTERCOMMUNALITE - CCBDP (Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord)

Nombreux sont celles et ceux qui s'interrogent sur la nouvelle Communauté de Communes et sur l'intérêt d'une telle fusion, avec les craintes que toute nouvelle organisation, nouveau regroupement génèrent. Les pouvoirs publics ont souhaité dans un but de rationalisation et d'optimisation des moyens, le regroupement des petites communautés de communes avec une échéance au 1<sup>ER</sup> Janvier 2013 ou au 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014. Dans un souci d'efficacité et de pérennisation des moyens existants dans chacune des différentes communautés de communes qui composaient la nôtre, les élus des 5 communautés qui constituent désormais la CCBDP, ont choisi de respecter le schéma proposé par le Préfet de la Dordogne, à savoir une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des 5 communautés de communes que sont : la CC entre Dordogne et Louyre, la CC du bassin Lindois, la CC du Pays Beaumontois, la CC de Cadouin et la CC du Monpazériois.

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, plus communément appelée « la CCBDP » est donc née le 1<sup>ER</sup> Janvier 2013 par arrêté préfectoral. Elle est constituée des 49 communes situées sur les 4 cantons (Lalinde, Monpazier, Beaumont et Le Buisson de Cadouin); elle représente une population de 18933 habitants et une surface de 625 km<sup>2</sup>. Son appellation et son logo, « Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord » adoptés après consultation de l'ensemble des maires, se veut représentative de sa nouvelle identité territoriale.

Son mode de fonctionnement s'inscrit dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est ainsi administrée par un conseil communautaire où a été élu « le bureau » composé du Président (Pierre-Alain PERIS) et de 13 Vice-Présidents dont chacun a en charge une compétence précise. La totalité des projets et propositions, qu'il s'agisse de ceux permettant d'offrir des services de proximité aux administrés, ceux relatifs au développement global du territoire, ou de ceux relevant de la simple gestion administrative, financière ou des ressources humaines font d'abord l'objet d'une réflexion en commission. Ces commissions à l'esprit démocratique sont ouvertes à tous les membres des 49 conseils municipaux et se veulent une force de proposition. Elles sont animées par un vice-président qui réalise un compte-rendu. Les travaux des commissions sont ensuite présentés et débattus en réunion du bureau, avant mise à l'ordre du jour au conseil communautaire. Chaque conseil fait l'objet d'un compte-rendu.

Les délibérations votées en conseil communautaires sont ensuite mises en œuvre, exécutées par des équipes pluridisciplinaires représentant une force vive d'emplois de 143 agents territoriaux, répartis sur tout le territoire.

Le fonctionnement de la CCBDP trouve ressource dans la fiscalité professionnelle unique (puisque c'est le régime fiscal le plus intégré qui s'applique dans le cadre d'une fusion), également dans des dotations de l'Etat, et dans diverses recettes comme la taxe de séjour et produits des services facturés, voire des subventions et/ou emprunts ou fonds propres s'agissant d'investissement. Toutefois, il est important de souligner que la méthode de calcul retenue concernant la fiscalité communautaire a visé à permettre la neutralité budgétaire tant pour les administrés que pour les communes.

Dans l'absolu, la loi prévoit pour les communautés de communes deux compétences obligatoires (aménagement de l'espace et actions de développement économique), auxquelles s'ajoute une compétence optionnelle qui devient obligatoire (en matière de voirie, ou politique du logement, ou mise en valeur et protection de l'environnement, ou équipements culturels et sportifs ou action sociale, ou assainissement) et en général tout autre compétence dite facultative si les communes le souhaitent.

Pour l'heure, en ce qui concerne la CCBDP, l'intégralité des compétences des anciennes communautés de communes (ainsi que leurs moyens techniques, humains, patrimoniaux...) a été transférée à la CCBDP mais en respectant une application des compétences par ancien territoire. Ce mode de fonctionnement transitoire jusqu'au 1<sup>ER</sup> Janvier 2015, permet à tout un chacun, agents territoriaux et élus de divers horizons, de prendre ses marques dans cette nouvelle coopération intercommunale, de découvrir un environnement diversifié mais complémentaire et d'apprendre à travailler dans la pluralité et à une échelle humaine et géographique plus grande. Ensemble dans un esprit de construction, ils continuent à développer les actions déjà initiées sur les anciens territoires et poursuivent les projets en cours. De la même façon, il était important que les administrés puissent continuer à bénéficier des mêmes services que leur offrait leur ancienne communauté de communes qui peuvent être selon l'ancien territoire :

- La voirie (pour la voirie à compétence communautaire)
- L'action sociale (portage de repas, aide à domicile...)
- L'enfance-jeunesse (crèches, garderie...)
- Le tourisme
- La culture et sports
- L'assainissement
- Les ordures ménagères
- Les PDIPR en lien avec le Conseil Général

Dès 2014, à la demande de nombreux élus, la CCBDP bénéficiera d'une nouvelle compétence qui est celle de l'urbanisme et concernera donc l'ensemble des 49 communes de la CCBDP et leurs administrés. Les dossiers seront traités au siège social de Lalinde, ce qui offrira un réel service de proximité.

De même, les projets de développement, d'aménagement de l'espace initiés auparavant la fusion se poursuivent également dans la CCBDP.

Parallèlement, les conseillers mènent de nombreux groupes de travail via les commissions afin de préparer l'avenir de la communauté de communes. Ils travaillent sur une proposition de définition de l'intérêt communautaire à venir pour 2015. Il s'agit de déterminer quelles compétences seront gardées ou non, quel contenu leur sera donné. Les propositions veilleront à permettre l'équité des administrés et à préserver les intérêts des communes. Ces propositions seront ensuite soumises au vote des conseils municipaux.

Conscients qu'une telle coopération intercommunale mérite un esprit de transparence, les élus ont souhaité la création d'un site internet avec une présentation exhaustive de compétences exercées par la CCBDP, des projets développés et des services apportés aux administrés. Sa mise en ligne est prévue pour le LUNDI 21 OCTOBRE 2013. Ce site offrira en outre des liens vers les sites des communes le cas échéant, et des sites utiles comme l'Espace Economie Emploi ou la Charte Forestière.

De façon générale, la CCBDP souhaite développer sa communication dans un esprit de transparence et dans le respect de sa diversité.



## CALENDRIER DES FESTIVITES 2014



### **Juin à Monsac**

Kermesse des écoles (APE)

### **Juillet à Calypso BEAUMONT**

Loto de la Chasse (Chasse)

### **13 Juillet – Jardin de la Mairie**

Repas Feu d'artifice (Conseil Municipal)

### **19-20 Juillet – Rocher du Corbeau (Combe Molière)**

Fête de l'escalade (ASPB Montagne)

### **Aout à Calypso BEAUMONT\***

Loto des Petites et Grandes Mains

### **Septembre à Calypso BEAUMONT\***

Loto du Comité des Fêtes

### **Octobre\***

Sortie du Comité des Fêtes

Loto des Marcheurs (Marche Nordique)

### **Novembre\***

Soirée Châtaignes (Comité des Fêtes)

### **Décembre\***

Téléthon (RDPB)

Les programmes de Marche Nordique sont disponibles mois par mois en Mairie

*\*dates non confirmées à ce jour*

## ETAT-CIVIL



### CARNET ROSE

Le 12 janvier 2013 à BERGERAC

**Pauline, Georgette MALAURIE**

De David MALAURIE et Sophie DAVID

Le Colombier

Le 7 novembre 2013 à BERGERAC

**Fanette, Eliane CHARTIER LIGNE**

De Christophe CHARTIER et Jessy LIGNE

La Gravette

Le 09 octobre 2013 à BERGERAC

**Hugo, François VERGNAC**

De David VERGNAC et Audrey PIBOYEU

Bourzac



### CARNET BLANC

Le 10 août

**Céline GECHELE ♥ Nicolas CAROT**

Le 17 août

**Aurélie CHANTEAU ♥ Vincent BALDE**



### CARNET NOIR

Le 21 mars 2013

**Rebecca PENY**

Le 24 juin 2013

**Jacques Christian GAUZERE**

Le 14 septembre 2013

**Raymonde PERRY veuve GONTHIER**



## ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

**La Mairie sera ouverte les jours de scrutin de 8h à 18h**

### **Voter : un geste citoyen**

**> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?**

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire ONZE (11) conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans.

Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

**> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?**

**Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plurinominal majoritaire.**

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat.

**En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.**

La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote.

**Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.**

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

.../...



**> Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?**

Notre commune est représentée au sein de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PERIGORD (CCBDP) par un seul conseiller communautaire.

C'est le Maire qui sera automatiquement conseiller communautaire.

**> Qui peut voter ?**

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

**Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.**

**> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?**

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

**> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.**

**Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.**

**> Ce qui est nouveau :**

- 1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
- 2. Déclaration de candidature obligatoire**
- 3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate**

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
M 1	<i>Jour de l'an</i>	S 1	S 1	S 1	M 1	J 1	<i>Fête du Travail</i>	D 1	D 1	D 1	D 1
J 2		D 2	D 2	D 2	M 2	V 2		L 2	L 2	L 2	L 2
V 3		L 3	L 3	L 3	J 3	S 3		M 3	M 3	M 3	M 3
S 4		M 4	M 4	M 4	V 4	D 4		M 4	M 4	M 4	23
D 5		M 5	M 5	M 5	S 5	L 5		J 5	J 5	J 5	e
L 6		J 6	J 6	J 6	D 6	M 6		V 6	V 6	V 6	
M 7		V 7	V 7	V 7	L 7	M 7		S 7	S 7	S 7	
M 8		S 8	S 8	S 8	M 8	J 8	<i>Victoire 1945</i>	D 8	D 8	D 8	<i>Fête de la Pentecôte</i>
J 9		D 9	D 9	D 9	M 9	V 9		L 9	L 9	L 9	
V 10		L 10	L 10	L 10	J 10	S 10		M 10	M 10	M 10	
S 11		M 11	M 11	M 11	V 11	D 11		M 11	M 11	M 11	
D 12		M 12	M 12	M 12	S 12	L 12		J 12	J 12	J 12	24
L 13		J 13	J 13	J 13	D 13	M 13		V 13	V 13	V 13	o
M 14		V 14	V 14	V 14	L 14	M 14		S 14	S 14	S 14	
M 15		S 15	S 15	S 15	M 15	J 15		D 15	D 15	D 15	
J 16		D 16	D 16	D 16	M 16	V 16		L 16	L 16	L 16	
V 17		L 17	L 17	L 17	J 17	S 17		M 17	M 17	M 17	
S 18		M 18	M 18	M 18	V 18	D 18		M 18	M 18	M 18	25
D 19		M 19	M 19	M 19	S 19	L 19		J 19	J 19	J 19	o
L 20		J 20	J 20	J 20	D 20	M 20	<i>Pâques</i>	V 20	V 20	V 20	
M 21		V 21	V 21	V 21	L 21	M 21		S 21	S 21	S 21	
M 22		S 22	S 22	S 22	M 22	J 22		D 22	D 22	D 22	
J 23		D 23	D 23	D 23	M 23	V 23		L 23	L 23	L 23	
V 24		L 24	L 24	L 24	J 24	S 24		M 24	M 24	M 24	
S 25		M 25	M 25	M 25	V 25	D 25	<i>Fête des mères</i>	M 25	M 25	M 25	
D 26		M 26	M 26	M 26	S 26	L 26		J 26	J 26	J 26	26
L 27		J 27	J 27	J 27	D 27	M 27		V 27	V 27	V 27	e
M 28		V 28	V 28	V 28	L 28	M 28		S 28	S 28	S 28	
M 29			S 29	S 29	M 29	J 29	<i>Ascension</i>	D 29	D 29	D 29	
J 30			D 30	<i>heure d'été + 1h</i>	M 30	V 30		L 30	L 30	L 30	
V 31			L 31			S 31					

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
M 1		V 1	L 1	L 1	M 1	S 1	<i>Toussaint</i>	L 1	L 1	L 1	L 1
M 2		S 2	M 2	M 2	J 2	D 2		M 2	M 2	M 2	M 2
J 3	27	D 3	M 3	M 3	V 3	L 3		M 3	M 3	M 3	M 3
V 4		L 4	J 4	J 4	S 4	M 4		J 4	J 4	J 4	49
S 5		M 5	V 5	V 5	D 5	M 5		V 5	V 5	V 5	
D 6		M 6	S 6	S 6	L 6	J 6		S 6	S 6	S 6	o
L 7		J 7	D 7	D 7	M 7	V 7		D 7	D 7	D 7	
M 8		V 8	L 8	L 8	M 8	S 8		L 8	L 8	L 8	
M 9		S 9	M 9	M 9	J 9	D 9		M 9	M 9	M 9	
J 10		D 10	M 10	M 10	V 10	L 10		M 10	M 10	M 10	
V 11		L 11	J 11	J 11	S 11	M 11	<i>Armistice 1918</i>	J 11	J 11	J 11	50
S 12		M 12	V 12	V 12	D 12	M 12		V 12	V 12	V 12	
D 13		M 13	S 13	S 13	L 13	J 13		S 13	S 13	S 13	
L 14	<i>Fête nationale</i>	J 14	D 14	D 14	M 14	V 14		D 14	D 14	D 14	o
M 15		V 15	L 15	L 15	M 15	S 15		L 15	L 15	L 15	
M 16		S 16	M 16	M 16	J 16	D 16		M 16	M 16	M 16	
J 17		D 17	M 17	M 17	V 17	L 17		M 17	M 17	M 17	
V 18		L 18	J 18	J 18	S 18	M 18		J 18	J 18	J 18	
S 19		M 19	V 19	V 19	D 19	M 19		V 19	V 19	V 19	51
D 20		M 20	S 20	S 20	L 20	J 20		S 20	S 20	S 20	
L 21		J 21	D 21	D 21	M 21	V 21		D 21	D 21	D 21	
M 22		V 22	L 22	L 22	M 22	S 22		L 22	L 22	L 22	e
M 23		S 23	M 23	M 23	J 23	D 23		M 23	M 23	M 23	
J 24		D 24	M 24	M 24	V 24	L 24		M 24	M 24	M 24	
V 25		L 25	J 25	J 25	S 25	M 25		J 25	J 25	J 25	52
S 26		M 26	V 26	V 26	D 26	M 26	<i>heure d'hiver -</i>	V 26	V 26	V 26	
D 27		M 27	S 27	S 27	L 27	J 27		S 27	S 27	S 27	
L 28		J 28	D 28	D 28	M 28	V 28		D 28	D 28	D 28	e
M 29		V 29	L 29	L 29	M 29	S 29		L 29	L 29	L 29	
M 30		S 30	M 30	M 30	J 30	D 30		M 30	M 30	M 30	
J 31	31	D 31			V 31			M 31	M 31	M 31	

- Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse
- Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg
- Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

**NOTES PERSONNELLES :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---